

Habilitation à diriger des recherches

Textes règlementaires

- [Arrêté du 23 novembre 1988 relatif à l'habilitation à diriger des recherches](#)
- [Charte de l'Université Rennes 2 relative aux HDR](#)
- [Modalités de soutenance à distance](#)

L'Habilitation à Diriger des Recherches

L'habilitation à diriger des recherche (HDR) est un diplôme de haute qualification dans l'enseignement supérieur français et permet :

- d'obtenir une reconnaissance de haut niveau scientifique
- d'encadrer des jeunes chercheurs dans leur démarche scientifique
- d'être candidat à l'accès au corps des professeurs des universités

La procédure pour obtenir une HDR

Télécharger la procédure [ici](#)

Cette procédure se déroule en 3 étapes, la [Direction de la Recherche et Valorisation](#) vous accompagne à chacune d'entre elles.

1e étape : La candidature

1. Dépôt de la demande à la **DRV** par le candidat 4 semaines avant la commission recherche restreinte (CRR) :

Le candidat doit fournir son dossier de candidature par voie numérique (PDF) à Thelma DARRAC JOUAN composé de :

- manuscrit du travail de recherche
- CV
- bibliographie
- copie du rapport de soutenance de thèse
- ouvrages publiés si récents ou nécessaires

Conseil : Dans l'éventualité où le candidat a anticipé sa date de soutenance, il doit prévenir rapidement la DRV pour la réservation de la salle de soutenance et de l'espace de convivialité

2. Traitement du dossier à la DRV

La DRV se charge de transmettre les manuscrits aux rapporteurs (garant·e, directeur·rice de l'école doctorale concernée et expert·e siégeant dans les instances et nommé par la VP Recherche) et de préparer le dossier pour le passage en commission de la recherche restreinte.

2e étape : L'inscription

À l'issue de la CRR, vous recevrez un courrier précisant l'avis émis par les membres élus.

En cas d'avis favorable : Vous recevrez le formulaire de composition du jury et le dossier d'inscription à retourner complétés. Le candidat est invité à transmettre les documents au plus vite pour la bonne organisation de la soutenance.

Le candidat devra également fournir à la DRV les documents ci après en nombre adapté aux membres de jury (minimum 1,5 mois avant la date de soutenance) :

- son manuscrit du travail de recherche actualisé si nécessaire
- un CV
- une bibliographie
- les ouvrages publiés si récents ou nécessaires
- Ainsi qu'un résumé des travaux de recherche qui sera utilisé pour publication sur le site internet de l'université Rennes 2.

Conseil : Se rapprocher du [service de reprographie de l'université Rennes 2](#) pour l'édition des manuscrits (un exemplaire par membre du jury).

3e étape : La soutenance

Les rapports réalisés sont communiqués au candidat et au garant avant la soutenance.

La présentation des travaux est publique et fait l'objet d'une publication en amont.

Le jury :

- est composé d'un minimum de 5 personnes présentes le jour de la soutenance (Il est conseillé de présenter 6 membres dès le départ pour éviter l'annulation de la soutenance en cas d'imprévu)
- est composé de membres professeurs des universités (pour moitié au minimum) ou HDR
- doit respecter la parité
- est présidé par un membre de rang A (Professeur/Professeur émérite/directeur de recherche)

Le jour de la soutenance, le candidat fait une présentation orale de ses travaux de recherche et engage une discussion avec le jury.

À l'issue de la soutenance, un rapport de jury est rédigé et un procès verbal est réalisé.

La DRV peut éditer une attestation de réussite avant l'édition du diplôme.

Thelma Darrac-Jouan

Bâtiment D

Bureau D319

Place du recteur Henri Le Moal - CS 24307

35043 Rennes cedex

[+33 2 23 22 58 86](tel:+33223225886)

thelma.darrac-jouan@univ-rennes2.fr